

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 1-2

Artikel: "Nous sommes là pour agir!"
Autor: Baumann, Bertrand / Hocké, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTERVIEW

Le HCR et le problème des réfugiés en 1987

«Nous sommes là pour agir!»

En passe de sortir de la crise profonde qui l'a secoué en 1985, le HCR, sous la conduite de son nouveau Haut-Commissaire Jean-Pierre Hocké, est décidé à agir. Ce dernier fait pour cela appel à la responsabilité des gouvernements mais aussi à celle du citoyen.

*Propos recueillis
par Bertrand Baumann*

«Action»: M. Hocké, lorsqu'il y a un an, vous avez pris en main les rênes du HCR, cet organisme traversait une grave crise financière doublée d'une non moins grave crise de confiance de la part de certains pays donateurs. En un an, la situation s'est-elle améliorée et abordez-vous l'année 1987 l'esprit plus serein?

J.-P. Hocké: Nous avons terminé l'exercice 1986 après avoir obtenu les ressources que nous avions demandées, ce qui marque un changement notable par rapport à 1985. L'ampleur de notre action à travers le monde nous oblige à récolter chaque année une somme considérable. Le budget du HCR se monte désormais à plus de 500 millions de dollars par année. Pour obtenir ces fonds, nous devons entretenir un dialogue constant avec les pays donateurs, les informer très régulièrement de nos activités et leur montrer comment nous exécutons les mandats qui nous sont confiés. En un mot, il nous faut vendre quotidiennement l'action que nous menons. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque nous pouvons désormais compter avec une avance financière d'environ trois mois. A mon sens, cela reste toutefois insuffisant. J'estime qu'une garantie d'au moins six mois nous permettrait à notre tour de donner des garanties à nos partenaires opérationnels, que ce soit les ministères, les gouverne-

ments ou les agences volontaires, afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs programmes d'action sur le terrain.

Cette garantie de six mois donnerait en outre aux réfugiés une certaine tranquillité d'esprit face à l'incertitude de l'avenir. Enfin, il nous serait plus facile de fournir aux donateurs des éléments d'appréciation sur une base d'action de six mois et leur soumettre avec plus de recul nos requêtes pour la deuxième partie de l'année.

Même si un gouvernement refuse d'octroyer à un requérant le statut de réfugié, il doit s'assurer que son renvoi se fait dans des conditions de sécurité et de dignité indiscutables. Sa responsabilité subsiste jusqu'à ce que ces conditions soient acquises.

C'est peut-être une coïncidence, mais d'autres grandes organisations d'entraide ont connu ces derniers mois une crise similaire à celle du HCR. L'aide humanitaire n'est-elle pas arrivée à un tournant et ne faut-il pas désormais en adapter les méthodes et les finalités?

Je crois simplement que les grandes organisations humanitaires ont à faire face à une multiplication et à une diversification sans précédent des situations. En ce qui concerne le HCR, nous avons assisté à un accroissement considérable du nombre des réfugiés, et

donc des besoins en assistance matérielle et financière. La deuxième difficulté réside dans l'indispensable élaboration de solutions durables. C'est précisément sur ce deuxième aspect du problème que nous avons particulièrement insisté auprès des gouvernements tout au long de cette année 1986.

Précisément, dès votre entrée en fonction, vous avez rappelé la nécessité de rechercher des solutions permettant de mieux maîtriser les flux de réfugiés et, partant, d'offrir à ces derniers une meilleure protection et un meilleur accueil. Dans quels domaines le HCR et les gouvernements peuvent-ils agir?

Dans l'immédiat, nous devons obtenir des gouvernements qu'ils favorisent le retour de groupes de population désireux de regagner leur pays plus tôt que prévu, et, à plus long terme, qu'ils préparent le terrain à des rapatriements plus importants, là où la situation l'autorise. D'autre part, nous devons inciter les gouvernements à accepter de réinstaller les réfugiés qui ne peuvent manifestement pas retourner dans leur pays. Enfin, nous devons convaincre les pays de premier accueil, notamment en Afrique, de faciliter les intégrations. La mise en œuvre combinée de ces trois types de solutions permettra de mieux maîtriser les grandes migrations que connaît notre époque.

Dans ce même ordre d'idées, vous suggériez que la définition du réfugié, telle que contenue dans la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951, soit adaptée aux circonstances actuelles. Quelle nouvelle acception du terme proposez-vous et le HCR interviendra-t-il pour obtenir une révision de ladite Convention?

La définition de 1951 se réfère à la réalité historique de cette époque et ne recouvre plus par conséquent les situations nouvelles apparues de-

puis lors. La grande majorité des réfugiés aujourd'hui sont ce que j'appellerais des «réfugiés de la violence». C'est là une réalité primordiale de notre époque qui se traduit par des départs massifs de population fuyant une situation conflictuelle de tout ordre. La validité des motifs du départ est indiscutable et les principes de protection et d'assistance, contenus dans la Convention de 1951, doivent s'appliquer à cette catégorie de réfugiés. Le problème d'une adaptation nécessaire de la Convention est tâche des gouvernements. Le moment venu, ils le feront, mais aucune date précise n'a été avancée.

Vouloir attribuer systématiquement au réfugié la recherche d'une vie meilleure ne correspond absolument pas à la réalité.

En tout état de cause, le Droit international humanitaire et les principes qui le sous-tendent constituent une base indispensable devant conduire le HCR comme les gouvernements à accorder une protection et une assistance à tous ceux qui fuient la violence. En clair, cela signifie que même si un gouvernement refuse d'octroyer à un requérant le statut de réfugié, il doit s'assurer que son renvoi se fait dans des conditions de sécurité et de dignité indiscutables. Sa responsabilité subsiste donc jusqu'à ce que ces conditions soient acquises.

Avez-vous l'impression que cette responsabilité est bien perçue par les gouvernements aussi bien des pays de premier asile que des pays européens?

Les problèmes subsistent, certes. En ce qui concerne les gouvernements, je pense que l'année 1986 a été incontestablement positive et qu'elle a été marquée par la poursuite du dialogue et de la recherche de solutions avec le HCR, notamment face au problème crucial que nous venons d'évoquer d'une garantie de la sécurité et de la dignité du réfugié

LA DÉFINITION DU TERME «RÉFUGIÉ» DANS LA CONVENTION DE 1951 DES NATIONS UNIES RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS

Qui craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, s'il n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.



Photo E. Knüsli HCR

en cas de rejet de sa demande d'asile.

Si nous considérons l'ensemble de la problématique du réfugié, l'évolution de la situation ces derniers mois a beaucoup modifié les données du problème. Nous constatons en effet que les pays donateurs, en particulier l'Europe et l'Amérique du Nord, ont été touchés de plein fouet par le phénomène de l'afflux massif de réfugiés. A cet égard, la traditionnelle distinction entre pays donateurs et pays bénéficiaires tend à disparaître et il apparaît clairement que c'est l'ensemble de la communauté internationale qui est concernée. Lorsque l'on sait en plus que les pays de premier asile — souvent les plus pauvres de

la planète — accueillent plus de 90 % des réfugiés, il devient évident que les solutions au problème doivent être mises en œuvre directement dans ces pays-là. Enfin, nous devons être une fois pour toutes conscients que la majorité des réfugiés, résidant tant dans les pays de premier asile que dans les pays occidentaux, souhaitent à terme rentrer dans leur pays. Il s'agit donc de trouver des solutions leur permettant de réaliser ce vœu.

Vous avez regretté que l'assistance souvent massive fournie dans les zones de conflits n'ait pas toujours encouragé les gouvernements concernés ou même

la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour parvenir à un retour à la paix, condition préalable au règlement du problème des réfugiés. Le HCR, comme d'autres organisations d'entraide, n'est-il pas condamné à un rôle d'alibi?

C'est un risque, mais il n'y a aucune raison pour que nous acceptions de jouer ce rôle-là. Il est au contraire de notre devoir de rappeler aux gouvernements ce pour quoi ils nous ont créés: précisément pour agir. Cela signifie que nous devons leur dire: «Assister pour sauver des vies c'est bien, travailler ensemble à la recherche de solutions, c'est mieux». Dans le cas d'une situation de conflit, nous devons encoura-

ger les gouvernements à aller dans le sens d'un règlement politique, en leur faisant comprendre qu'ils ont tout intérêt à le faire. Toute situation de victimes, que ce soit des prisonniers ou des réfugiés, est source de tension et de nouvelle violence, et représente à terme pour le gouvernement concerné un risque considérable.

Nous avons parlé de la responsabilité des gouvernements. Mais il y a aussi la responsabilité du public, c'est-à-dire de chacun d'entre nous. N'y a-t-il pas un effort d'information à fournir dans les années à venir?

Je crois que nous devons entreprendre auprès du public ce que nous avons entrepris avec les gouvernements: créer un courant d'échanges et un meilleur climat de compréhension autour de ce dramatique problème des réfugiés. Il s'agit d'abord de clarifier les malentendus. On enregistre actuellement une tendance générale à faire l'amalgame entre les différentes catégories de réfugiés. Il faut savoir si l'on parle des réfugiés de la violence, des migrants économiques, des immigrants ou d'autres catégories encore. Nous devons donc fournir un effort considérable pour faire prendre conscience au public de ces différences. Mais, que l'on se dise une chose. On ne quitte pas son village, on n'abandonne pas les siens, sur un coup de tête et le cœur léger, mais bien souvent contraint par les événements et à la suite d'une décision déchirante. Vouloir attribuer systématiquement au réfugié la recherche d'une vie meilleure ne correspond absolument pas à la réalité.

En définitive, êtes-vous optimiste pour 1987?

Oui, dans la mesure où il existe une volonté de surmonter les difficultés et où ce problème est réellement perçu dans sa globalité. Au fond, chaque homme, chaque femme, au travers de la communauté dans laquelle il vit, a la responsabilité d'inciter les gouvernements à empoigner ce problème. Dans cet effort, le HCR est décidé à jouer pleinement son rôle. □